

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du 08 Juin 2020

Le 08 juin 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle socioculturelle de Givarlais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 02 juin 2020.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Thierry DE LAMARLIERE, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Ludovic MÜLLER, Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Secrétaire de séance : Gaëlle BOUDRON

ORDRE DU JOUR :

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 Mai 2020

20200608022 - Vote des taux des taxes communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut voter les taux des taxes locales.

Il explique qu'il n'y a plus lieu de voter le taux pour la taxe d'habitation car celle-ci va être supprimée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que les taux des deux autres taxes locales seront les suivants et restent inchangés par rapport à 2019

- taxe foncière (bâti) 8.50
- taxe foncière (non bâti) 29.15

Pour un produit d'imposition attendu de 134389 euros.

20200608023 - Vote du budget primitif 2020 - Budget Commune

Monsieur Thierry DE-LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget primitif 2020 de la Commune de Haut-Bocage aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal vote par 19 voix pour le Budget Primitif de la Commune de Haut-Bocage de l'exercice 2020.

Investissement

Dépenses :	934 351.29 €
Recettes :	910 738.29 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 546 953.78 €
Recettes :	1 546 953.78 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	1 197 641,29 € (dont 263 290,00 € de RAR)
Recettes :	1 197 641,29 € (dont 286 903,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	1 546 953,78 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 546 953,78 € (dont 0,00 de RAR)

20200608024 – Vote du budget primitif 2020 – Service Assainissement

Les communes déléguées de Givarlaïs et Louroux-Hodement ont inscrits des écritures au budget Primitif 2020 - Assainissement de la commune de Haut-Bocage.

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif – Service Assainissement de l'exercice 2020.

Investissement

Dépenses :	155 048,91
Recettes :	22 337,91

Fonctionnement

Dépenses :	14 212,00
Recettes :	14 212,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	157 049,91 (dont 2 001,00 de RAR)
Recettes :	157 049,91 (dont 134 712,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	14 212,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14 212,00 (dont 0,00 de RAR)

20200608025 – Commission Vie Associative

Afin de réfléchir et mettre en place les modalités d'attribution des subventions aux associations, Monsieur le Maire propose la création d'une commission chargée dans un premier temps de consulter les Associations et d'ensuite définir les règles d'attribution des subventions.

Les conseillers désirant siéger dans cette Commission sont :

- LACHASSAGNE Geneviève, nommée responsable de cette Commission
- BOUDRON Gaëlle
- MULLER Ludovic
- JEAN Caroline
- CANCRE Jonathan
- THEBAUD Virginie
- TRIBOULET Guy
- MASSERET Véronique
- PAULUS Arnaud

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et à l'unanimité de nommer ces conseillers : membres de la Commission Vie Associative.

QUESTIONS DIVERSES

Passage au sentier des lavandières

Monsieur le maire délégué de Maillet fait part de la demande d'une habitante pour accéder au sentier des lavandières depuis chez elle.

Ce passage pourrait s'imaginer soit piéton uniquement soit pour le passage des engins d'entretien. Monsieur Gaudin doit prendre attache auprès de l'Unité Technique Territoriale de Cérilly pour obtenir une permission de voirie depuis la RD 553.

Essai d'une racleuse

Une démonstration de la racleuse de la Communauté de Communes du Val de Cher a été réalisée en présence des élus et des employés de la Commune sur place de la Mairie à Maillet ainsi qu'au sentier des lavandières.

L'essai n'a pas été concluant pour l'usage que la commune souhaite en faire.

Commande de panneau de signalisation

Une commande de panneau de signalisation est en cours pour le sentier des lavandières et différents hameaux de la Commune Nouvelle.

La Séance est levée à 23h30